Cinquante-neuvième année. - N ° 151 A Vendredi 8 août 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 347

33 – GIRONDE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Jugement d'ouverture

Date : 29 juillet 2025.
Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire.
402 860 092 RCS Pau.
ESSOR DEVELOPPEMENT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Activité : construction et promotion immobilière, intermédiaire en achat, vente et location de biens immobiliers, de fonds de commerce et de bureaux et d'estimation et d'évaluation de Ces biens en vue de la vente ou de la location, exécution de toutes transactions portant sur tous biens immobiliers ou tous fonds de commerce, gestion locative, exercice d'activités de gérance immobilière et de syndic d'immeubles, acquisition, aliénation, échange, prise à bail, location et exploitation sous toute forme de tous immeubles bâtis ou non bâtis, urbains ou ruraux, conseil en immobilier d'entreprise, prestation de services au profit des sociétés dans lesquelles elle détiendra des participations, prise d'intérêts et de participations dans toutes sociétés industrielles, commerciales, immobilières, financières ou autres constituées ou à constituer, françaises ou étrangères..
Adresse : 2 Rue Pierre Gilles de Gennes, 64140 Lons.
Complément de jugement : Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 25 juillet 2025 désignant administrateur la SCP CBF Associés - prise en la personne de Maître Christian CAVIGLIOLI - 58 rue Saint Genès 33000 BORDEAUX avec les pouvoirs : d'assistance, mandataire judiciaire la SELARL EKIP' - 2 rue de Caudéran 33007 BORDEAUX CEDEX Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.